



PAR COURRIEL

Montréal, le 25 septembre 2025

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2025-2026-032D

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents reçue à nos bureaux le 12 septembre dernier par courriel et telle que formulée, vous souhaitez obtenir :

« [...] tous les courriels, documents et conversations sur la plateforme Teams que monsieur Jacques Farcy, président et chef de la direction, détient au sujet des impacts des compressions de personnel dans son organisation depuis le 1^{er} août 2024. »

Après recherche, nous n'avons identifié aucun document qui réponde à votre demande.

De plus, nous tenons à vous souligner qu'il n'existe aucun plan de compression du personnel à la SAQ pour la période visée par votre demande. De façon générale, les heures travaillées par nos employés en magasin et en entrepôt sont ajustées selon la demande.

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

Le responsable adjoint à l'information,

[REDACTED]

Me Daniel Collette
DC/dn.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 5713
daniel.collette@saq.qc.ca